

Précision consigne livraison repas



Destinataire : Tous les Agents

Poste : Coordinatrice SAS Léon Bollée

Type de consigne : Permanente

Redacteur : Charlène FARESCOUR

Date : 23/07/2025

Bonjour messieurs,

Précision sur la réception des livraisons de repas =AUCUNE OBLIGATION DE GOUTER LES PLATS DE LA LIVRAISON;

Voici le mail de Mme WADE :

"La dégustation des repas livrés n'est en aucun cas une obligation pour le personnel (TS et agents de sécurité) chargé de la réception des livraisons.

Cependant, afin d'assurer un contrôle efficace, il est essentiel que la vérification du plat témoin mis à disposition soit réalisée avec attention. Si la personne qui reçoit la livraison ne souhaite pas goûter le plat, elle doit néanmoins s'assurer que le repas livré est en bon état (aspect, conditionnement, etc.) avant le départ du livreur.

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre collaboration.

Bien à vous,

Thiané"

Bien cordialement

Charlène FARESCOUR

Coordinatrice SAS Léon Bollée

Signature